

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de S

Publié le

HERAULT

34400

ID : 034-213402720-20260331-2026033101-DE

Date : 31-03-2026

Séance du 31 mars 2026

Numéro : 2026-03-31/01

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 31 mars

à Dix-huit heures et quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances

sous la présidence de : Monsieur Yves QUESADA, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Présents : M.M : ARNOLD Stéphane, BARON Michel, BERTELOOT Georges, BOU Cathy, DUGARET David, COLOMINES Souhila, COMBES Corinne, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Philippe, SANSONE Christian, SAVAL Jérôme, VIGLIETTI Andra

Procurations : Mme CHASTRUSSE Evelyne à M. BARON Michel, Mme SABATIER Cathy à Mme REYNES Sophie

Absents :

Secrétaire de séance : Mme REYNES Sophie

Date de la convocation
25/03/2026

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il précise que ce règlement a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le projet de règlement intérieur du conseil municipal est joint en annexe à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur tel qu'annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA,

